

HSBC SFH (France)

Rapport sur la qualité des actifs
au 31 déc 2023.

I. Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Date des données : 31/12/2023 Données en €

Categories de créances	Encours
- Créances commerciales	-
- Crédits à l'exportation	-
- Crédits de trésorerie	-
- Crédits à l'équipement	-
- Crédits investisseurs à l'habitat	5 832 150 310
- Autres crédits	-
	5 832 150 310

Types de contreparties	Encours
- Sociétés non financières et entrepreneurs	737 307 085
- Particuliers	5 094 843 225
- Autres	-
	5 832 150 310

Types de garanties	Encours
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	-
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	-
- Caution délivrée par un établissement de crédit	5 832 150 310
- Caution délivrée par une entreprise d'assurances	-
- Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	-
	5 832 150 310

L'unique organisme de cautionnement est le Crédit Logement (cf I.6)

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Date des données : 31/12/2023 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation.

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	-
- Produit de la quotité définie à l'article R.513.1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	-
	-

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit.

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	5 449 222 801
- Produit de la quotité définie à l'article R.513.1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	382 927 508
	5 832 150 310

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Date des données : 31/12/2023 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	En cours (€)	Nombre de prêts
2002	-	-
2003	-	-
2004	-	-
2005	-	-
2006	-	-
2007	-	-
2008	-	-
2009	-	-
2010	-	-
2011	-	-
2012	-	-
2013	-	-
2015	-	-
2016	-	-
2017	-	-
2018	-	-
2019	-	-
2020	-	-
2021	-	-
2022	-	-
2023	-	-
Total	-	-

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	En cours (€)	Nombre de prêts
2002	33 352	2
2003	35 164	5
2004	964 200	71
2005	13 945 110	357
2006	23 821 540	544
2007	13 137 896	227
2008	13 211 399	224
2009	17 445 891	365
2010	38 253 752	605
2011	51 248 097	742
2012	49 127 773	610
2013	2 847 821	31
2015	81 449 447	824
2016	655 738 942	6 009
2017	1 228 428 879	10 017
2018	817 352 999	5 833
2019	1 007 974 068	6 398
2020	694 417 592	4 198
2021	546 039 367	3 094
2022	406 359 923	2 129
2023	170 317 098	768
Total	5 832 150 310	43 053

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Date des données : 31/12/2023 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation.

Durée résiduelle (années)	En cours (€)	Nombre de prêts
0	-	-
1	-	-
2	-	-
3	-	-
4	-	-
5	-	-
6	-	-
7	-	-
8	-	-
9	-	-
10	-	-
11	-	-
12	-	-
13	-	-
14	-	-
15	-	-
16	-	-
17	-	-
18	-	-
19	-	-
20	-	-
21	-	-
22	-	-
23	-	-
24	-	-
25	-	-
26	-	-
Total	-	-

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit.

Durée résiduelle (années)	En cours (€)	Nombre de prêts
0	8 126 653	854
1	27 524 378	1 132
2	77 879 999	2 011
3	115 834 908	2 128
4	123 589 227	1 803
5	179 373 309	2 105
6	176 638 223	1 783
7	330 127 658	3 008
8	364 713 746	3 053
9	336 432 105	2 535
10	380 733 915	2 561
11	405 218 181	2 549
12	453 007 500	2 690
13	516 458 247	3 001
14	448 776 638	2 487
15	498 222 758	2 606
16	261 505 052	1 339
17	201 402 423	1 046
18	272 178 516	1 419
19	213 467 209	1 067
20	122 764 464	579
21	83 264 938	366
22	73 538 108	306
23	68 364 595	274
24	73 602 228	251
25	17 085 037	82
26	2 320 295	18
Total	5 832 150 310	43 053

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

L'ensemble des biens apportés en garantie est localisé en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribué au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

✓ Prêts garantis par une hypothèque :

Pondération : 0%.

✓ Prêts garantis par un organisme de cautionnement :

Pondération : 100%.

L'unique organisme est le Crédit Logement dont la notation au 31 Dec 2023 est la suivante :

Organisme d'évaluation	Notation long terme
Moody's	Aa3
DBRS	AAL

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L.313-42 à L.313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5).

Néant

II. Exposition sur des personnes publiques

Néant

III. Autres expositions

Au 31/12/2023, HSBC SFH (France) ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires.

Au 31 Dec 2023, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par HSBC SFH (France) sont les suivants :

✓ <u>Trésorerie (comptes nostro) :</u>	110 849 375 €
✓ <u>Cash Collateral :</u>	0 €

IV. Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé (RA totaux et partiels) retenu pour le calcul des besoins de liquidité à 180 jours est de 3 % sur le trimestre.

V. Liste des numéros internationaux d'identification des titres

Nom de la série
Serie n°8 ISINFR0013329638
Serie n°9 ISINFR00140099G0
Serie n°10 ISINFR001400AEA1
Serie n°11 ISINFR001400CK81

VI. Expositions aux risques de marché, de crédit et de liquidité

Risque de taux

Le fonctionnement de HSBC SFH (France) est tel que tant que HSBC Continental Europe n'est pas en défaut, la structure n'est pas exposée au risque de taux, dans la mesure où les d'Obligations de Financement à l'Habitat, sont parfaitement adossées aux prêts consentis par HSBC SFH (France) à HSBC Continental Europe. Dans le cas d'une dégradation de la notation de HSBC Continental Europe sous A-1 par S&P ou A2 par Moodys, HSBC SFH (France) mettra en place de façon préventive 3 séries d'instruments de couverture (taux et devises).

- Couverture du collatéral transféré à la structure (Swap de l'actif)
- Couverture des obligations de financement à l'habitat (Swap du passif)
- Back to back avec HSBC Continental Europe

Ainsi, dans le cas d'un défaut de HSBC Continental Europe, le risque de taux et de change de HSBC SFH (France) sera couvert avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation minimum (A-1 par S&P et A2 par Moodys).

Suite à la modification de la documentation du programme SFH le 24 novembre 2016, le portefeuille de crédits immobiliers apportés en garantie par HSBC Continental Europe est exclusivement à taux fixe. Par ailleurs, le mécanisme de couverture du risque de taux décrit ci-dessus s'applique à l'ensemble de la structure jusqu'à l'extinction de la dernière tranche spécifiant ce mécanisme dans ses Final Terms, soit la tranche n° 5 expirant le 16 octobre 2023.

Risque de change

HSBC SFH (France) ne réalise que des opérations en euros et n'est donc pas exposé au risque de change sur ces émissions.

Risque de liquidité et de crédit

En principe, HSBC SFH (France) n'est pas exposé à un risque de liquidité dans ses conditions habituelles de fonctionnement.

L'unique débiteur de HSBC SFH (France) est HSBC Continental Europe dans le cadre des prêts qu'elle lui consent. Mais ce risque est couvert par un coverpool, composé de prêts répondants aux critères d'éligibilité réglementaires et respectant un niveau de couverture minimum ainsi qu'un taux de surdimensionnement requis par les agences de notations.

VII. Couverture du besoin de liquidité

En référence à l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de HSBC SFH (France), mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie. Sont prises en compte, dans le calcul des flux prévisionnels des actifs reçus à titre de garantie, des hypothèses conformes à l'annexe 2 de l'instruction ACPR 2014-I-17.

Au 31 Dec 2023, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture de celui-ci sont estimées comme suit :

- Situation initiale de trésorerie : 110 849 375 €
- Valeurs de remplacements (cash collatéral) : 0 €
- Flux provenant des actifs apportés en garantie : 388 303 688,31 €
- Paiement d'intérêts, remboursements de principal des obligations et flux nets afférents aux instruments financiers à terme : 33 125 000 €
- Liquidités provenant de la mobilisation possible de créances immobilières auprès de l'Eurosystème : 0 €

Les besoins de liquidité à 180 jours sont couverts.

VIII. Structure des échéances

Nom de la série	Encours	Maturité initiale	Durée maturité prorogeable	Declencheurs
Serie n°8 ISINFR0013329638 Devise : EUR	1 000 000 000,00	17/04/2025	1 an	Choix emetteur
Serie n°9 ISINFR00140099G0 Devise : EUR	1 250 000 000,00	22/03/2027	1 an	Choix emetteur
Serie n°10 ISINFR001400AEA1 Devise : EUR	750 000 000,00	28/06/2028	1 an	Choix emetteur
Serie n°11 ISINFR001400CK81 Devise : EUR	500 000 000,00	07/09/2032	1 an	Decret

Les éventuels déclencheurs de prorogation d'échéance relatifs à des émissions réalisées avant le 8 juillet 2022 sont à la main de l'émetteur et prévus dans les final terms de chaque émission concernée.

Pour les émissions réalisées après le 8 juillet 2022, les déclencheurs de prorogation d'échéance, lorsqu'ils existent, sont définis par l'article 3 du décret 2021-898.

IX. Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le dernier niveau certifié de couverture légal au sens de l'article R.513-8 du Code monétaire et financier. Le niveau de couverture légal exigé est de 105%.

Au 31/12/2023, le ratio de couverture est de 164 %

Paris le 31 janv 2024,

Directeur Général de HSBC SFH (France)